

Une formation de maçon destinée aux personnes issues de l'asile à Fribourg

L'intégration des réfugiés sur le marché de l'emploi est une des priorités politiques de la Confédération. A Fribourg, la fédération des entrepreneurs a ouvert une nouvelle formation pour devenir maçon ciblant spécifiquement les personnes issues de l'asile. Une façon aussi de pallier le manque de main d'oeuvre dans la construction.

2024-04-12

Ils sont Erythréens, Afghans ou Ukrainiens et seront peut-être les maçons de demain.

Ce matin-là, on leur présente une formation de six mois répartie entre cours théoriques et stage en entreprise. A l'issue, le but est de décrocher un emploi comme aide-maçon ou de poursuivre vers un CFC par exemple.

L'absence de formation professionnelle de base crée un risque de rester à vie dépendant de l'aide sociale

Destinée aux réfugiés, aux personnes admises provisoirement et aux Ukrainiens, cette formation veut faciliter l'insertion professionnelle.

"L'absence de formation professionnelle de base crée un risque de rester à vie dépendant de l'aide sociale donc en offrant des opportunités pour favoriser l'accès à une formation professionnelle de base, on augmente la chance de pouvoir s'émanciper", se félicite Joël Gavin, directeur d'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) à Fribourg.

Grande marge de progression

En Suisse, le taux d'emploi des personnes issues de l'asile varie: autour de 40% pour les permis B ou F, et 22.7% pour les Ukrainiens avec un permis S. La marge de progression est grande. De quoi intéresser la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE).

"On a une pénurie de main d'œuvre assez prononcée dans nos métiers. On doit saisir toutes les opportunités, mais on se doit de le faire de la bonne manière, pour que ces personnes n'arrivent pas perdues dans nos entreprises", explique David Valterio, directeur de la FFE.

Des règles qui doivent être respectées

Une intégration dans les règles, c'est bien ce qu'espère le syndicat UNIA.

"Il y a des règles, il y a des CCT qui ont été signées avec les partenaires sociaux qui fixent les minimums de salaires, de vacances, etc. Elles doivent être respectées. On attend évidemment des partenaires qu'ils respectent ces règles, autant les entreprises que la fédération des entrepreneurs. Mais aussi qu'ils informent ces personnes en situation de fragilité particulière, parce qu'elles ne connaissent pas le droit ici, quels sont leurs droits, leurs possibilités", précise François Clément, secrétaire régional UNIA.

Le projet pilote fribourgeois débutera la semaine prochaine avec vingt inscrits et l'espoir que la moitié d'entre eux trouve un emploi pérenne.

Hannah Schlaepfer/fgn